



INFORMATION CONFIDENTIELLE PARUE DANS LE MAGAZINE CHALLENGES

Démenti de l'U2P

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 25.02.05

Paris, 14 février 2025

Contacts presse

Jean-Côme Delerue
01 47 63 31 31
06 77 64 40 78
jcdelerue@u2p-france.fr

Pauline Wicky
01 47 63 31 31
06 73 19 57 64
pwicky@u2p-france.fr

Une information signalée comme « confidentielle » totalement erronée est parue dans le magazine Challenges ce 13 février 2025. Celle-ci indiquait que le président de l'U2P aurait reçu la promesse de la part de la ministre des Comptes publics que la mesure d'abaissement à 25.000 euros du seuil de franchise de TVA qui figure dans la loi de finances pour 2025, serait purement et simplement abrogée dans le cadre d'un projet de loi de finances rectificative.

Le Président de l'U2P dément totalement le contenu de cette déclaration, tout comme il dément formellement avoir eu un échange pouvant porter à confusion avec l'auteur de l'information confidentielle. La ministre des Comptes publics n'a évidemment pas tenu de tels propos.

L'U2P réaffirmera dans un prochain communiqué ses convictions en matière d'entrepreneuriat, de franchise de TVA et de régime de la micro-entreprise.

PAGE 1 SUR 1

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3,7 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).